

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Non soutenu

N° CF2039

AMENDEMENT

présenté par
M. Verny

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Culture »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	127 500 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	0	127 500 000
SOLDE	-127 500 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le dispositif du Pass Culture.

Doté de 127,5 millions d’euros en 2026, ce dispositif finance le fonctionnement et les investissements de la SAS Pass Culture, dont le modèle économique repose à plus de 90 % sur des

fonds publics, alors qu'il devait initialement être financé à 80 % par des ressources privées. La Cour des comptes relève en outre que la part individuelle est passée de 92 millions d'euros en 2021 à 244 millions en 2024, sans évaluation d'impact probante.

De plus, l'effet sur la démocratisation culturelle demeure limité, car si 84 % des jeunes de 18 ans sont inscrits, seuls 68 % parmi ceux issus des classes populaires ont activé leur Pass. Les dépenses se concentrent sur les livres (42 à 55 %) et le cinéma, tandis que le spectacle vivant reste marginal. En outre, 16 millions d'euros ont été affectés à des activités commerciales telles que les escape games, éloignées de l'objectif culturel initial.

Ce dispositif coûteux et faiblement ciblé est redondant avec les actions éducatives existantes. Le Pass Culture ne justifie dès lors plus son maintien.

Afin de garantir sa recevabilité, cet amendement propose donc de diminuer les crédits de 127,5 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de l'action n° 02 du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».